



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(8)/CST/2/Add.3  
10 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
**Comité de la science et de la technologie**  
**Huitième session**  
**Madrid, 4-6 septembre 2007**

**Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**  
**Amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du Comité**  
**de la science et de la technologie**  
**Rapport final du Groupe d'experts**

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS  
DU COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**Note du secrétariat\***

**Additif**

**Méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres**

*Résumé*

Les résultats des travaux du Groupe d'experts sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres peuvent être présentés sous deux formes. La première consiste en une méthode permettant d'évaluer les liens entre pauvreté et dégradation des terres à travers diverses activités. Il est présenté ici l'une de ces activités – l'analyse des études de cas effectuées afin de tester les méthodes proposées pour les lacunes, sur la base d'une interaction entre les différents acteurs et décideurs. La structure de cette approche et un exemple d'application sont présentés à titre de test. La seconde approche consiste à considérer la question de la dégradation des terres spécifiquement sous l'angle de la Convention sur la lutte contre la désertification, en prenant en compte les facteurs de dégradation des terres de manière durable pour lutter contre la désertification. Les facteurs en question sont présentés de manière à faire ressortir non seulement les aspects biogéophysiques, mais aussi l'aptitude des parties prenantes affectées à faire face au problème.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la brièveté du laps de temps disponible entre la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la huitième session de la Conférence des Parties.

Une méthode d'évaluation des projets pertinents à une large échelle est décrite dans le présent document. Elle implique un examen à l'aide d'un petit nombre d'indicateurs qui montrent si les objectifs ont été appliqués avec succès à la problématique de la dégradation des terres. La méthode proposée est résumée par des indicateurs se rapportant au développement, à l'écologie, à l'économie et aux aspects sociaux. L'approche de type descriptif et l'approche reposant sur des indicateurs des processus sont recommandées l'une et l'autre.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 5	4
II. EXAMEN DES PROGRAMMES D’ACTION NATIONAUX SOUS L’ANGLE DU LIEN ENTRE PAUVRETÉ ET DÉGRADATION DES TERRES AU NIVEAU DES PAYS .....	6 – 19	5
III. PRISE EN COMPTE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA DÉGRADATION DES TERRES DANS UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS AU NIVEAU DES PROJETS ET DES ÉTUDES DE CAS .....	20 – 32	10
A. Conception de l’étude .....	24 – 25	12
B. Transposition du mandat défini à la septième session de la Conférence des Parties en une étude de sélection appropriée .....	26 – 29	12
C. Les indicateurs .....	30	13
D. Profils et analyses des projets .....	31 – 32	14
IV. INDICATEURS DE LA DÉGRADATION DES TERRES EN RELATION AVEC LA DÉSERTIFICATION .....	33 – 50	15
A. Vulnérabilité, risques et parties prenantes .....	36 – 38	16
B. Indicateurs proposés aux fins du développement durable .....	39 – 50	17
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	51 – 55	20
<u>Annexe</u>		
Matrice de corrélation.....		23

## I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 15/COP.7, la Conférence des Parties a prié le Groupe d'experts du Comité de la science et de la technologie de poursuivre ses travaux en vue de l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la dégradation des terres et de la pauvreté et de présenter son rapport au Comité à la huitième session de la Conférence des Parties. Il a été demandé au Groupe d'experts d'établir un document qui permette de mettre à profit méthodiquement l'expérience acquise à l'interface entre réduction de la pauvreté et dégradation des terres. Le Groupe d'experts a présenté un rapport intérimaire sur la question à la septième session de la Conférence des Parties.

2. L'objet du présent document est de fournir une méthode intégrée pour établir comment les liens entre pauvreté et dégradation des terres peuvent être évalués en combinant différentes approches de ces deux phénomènes. Il est entrepris un très grand nombre d'activités en rapport avec la désertification. L'objet du présent document est de proposer des techniques d'examen qui permettent de classer les études de cas en fonction de leur utilité pour mieux comprendre le lien de causalité (partiel) entre pauvreté et dégradation des terres. Cette approche est appliquée dans le chapitre II par pays et dans le chapitre III par projet. Ces deux chapitres indiquent comment identifier spécifiquement les situations de pauvreté et de dégradation des terres en appliquant une méthode spécialement adaptée à la problématique de la lutte contre la désertification. Le chapitre IV présente une stratégie pour évaluer des études de cas en considérant dans quelle mesure la pauvreté et la dégradation des terres y sont prises en compte. Pour cela, on considère d'abord les divers degrés de dégradation des terres pour mettre en lumière les problèmes majeurs, puis on indique ce qui est «faisable» en termes de réaction possible sous l'angle sociopolitique.

3. Si l'approche proposée en ce qui concerne la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres est pleinement appliquée, comme recommandé par la Conférence des Parties, elle procurera un moyen de classer les principaux cas en examinant les activités au niveau des pays et au niveau des études de cas. Elle procurera aussi des techniques d'évaluation rapide pour chaque cas ou projet sélectionné. En fonction des besoins des parties prenantes – c'est-à-dire des populations affectées ou des institutions chargées d'appliquer les politiques, qui demandent cet examen –, il sera possible de prendre en considération les liens existants entre pauvreté et dégradation des terres. Deux approches sont proposées: examiner la problématique de la pauvreté sous l'angle des droits et des responsabilités; ou examiner la problématique de la dégradation des terres sous l'angle de la capacité sociopolitique à assurer la sécurité alimentaire. L'une et l'autre impliquent une interaction entre les parties prenantes et l'une et l'autre permettent d'identifier les éléments qui, bien que spécifiques à un site ou à un projet, interviennent dans l'évaluation intégrée selon la méthode préconisée. Les deux approches privilégient une interaction entre les parties prenantes dans le cadre d'ateliers, afin que la priorité donnée à la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres se transcrive en action. Le Groupe d'experts considère qu'en procédant méthodiquement ainsi, on favorisera un processus d'apprentissage.

4. Il a été demandé au Groupe d'experts d'élaborer une méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres. La méthode présentée ici devrait être développée, puis appliquée à l'échelle réelle. Le Groupe d'experts est prêt à entreprendre cette tâche dès que la question aura été débattue par le Comité et qu'elle aura fait l'objet d'un accord à la huitième session de la Conférence des Parties. Cette procédure s'inscrit dans les concepts scientifiques et techniques découlant du mandat du Comité ainsi que dans le cadre de la Convention.

5. Il est recommandé, dans une première étape, d'évaluer le profil de pays afin de préciser l'état de l'interface entre pauvreté et dégradation des terres. Il sera demandé ensuite aux centres de liaison nationaux de préparer cinq catégories d'informations sur la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres, sous la forme de projets recommandés pour les programmes d'action nationaux (PAN) futurs. Une fois ces informations évaluées, l'étape suivante consistera à élaborer une base de données complète pour l'évaluation intégrée demandée, et à en établir le contenu. Les données ainsi formées seront intégrées dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, afin que pour chaque projet les parties prenantes prennent en compte et évaluent les mêmes éléments. À ce stade, les indicateurs des processus s'unifient. Ces données au niveau des projets constitueront, par la suite, la base d'un processus d'évaluation en continu qui pourra être mis en œuvre au niveau national et faire partie du processus d'établissement des rapports dans le cadre des PAN, ce qui favorisera à terme un apprentissage interactif.

## **II. EXAMEN DES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX SOUS L'ANGLE DU LIEN ENTRE PAUVRETÉ ET DÉGRADATION DES TERRES AU NIVEAU DES PAYS**

6. L'objet de cette étape initiale est de trouver une méthode très simple pour trier les activités et les classer en ordre de priorité, afin d'identifier celles qui sont les plus pertinentes sous l'angle de la problématique spécifique des liens entre pauvreté et dégradation des terres. La question de la pauvreté et de la dégradation des terres est considérée initialement d'un point de vue national en examinant la pondération assignée par les pays, selon leur PAN le plus récent, aux éléments fondamentaux de la Convention sur la lutte contre la désertification. La présente section montre comment la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres peut être exprimée (voir annexe).

7. L'évaluation des concepts essentiels présentée ci-dessous est une simple analyse de contenu, qui a été effectuée à titre expérimental dans 13 pays choisis dans différentes régions. En Asie, les PAN pour 2006 du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et du Viet Nam ont été choisis. En Afrique de l'Est, les PAN pour 2004 de l'Éthiopie, du Kenya et de la République-Unie de Tanzanie ont été utilisés. Pour l'Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont été évalués, et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, on a utilisé les PAN pour 2006 de l'Argentine, du Chili et de Cuba.

8. Douze concepts essentiels ont été retenus dans les plans d'action nationaux. Ce processus de sélection préliminaire devrait être entrepris avec les parties prenantes au niveau national ou, de préférence, au niveau régional. Une question se pose d'emblée: pourquoi la pauvreté est-elle l'un des concepts sélectionnés, alors que les moyens de subsistance ne le sont pas? Il faut tenir compte du fait que les informations sont tirées des descriptifs de projets. Dans le cas des moyens de subsistance le concept est complexe, et les données varient tellement d'un document à un autre qu'il devient impossible de donner à ce concept un contenu identique. Mais l'ensemble des concepts sélectionnés devrait refléter comme il convient la notion de moyens de subsistance. On pourrait formuler la même réserve pour la pauvreté, mais on comprend mieux ce que cela signifie d'être pauvre en termes de vulnérabilité et de famine. Il faut ajouter aussi qu'aux fins du présent travail, le concept fait partie du mandat donné par la Conférence des Parties. Mais des efforts sont faits, bien entendu, pour arriver à une définition de la pauvreté qui soit universelle et qui repose sur une base économique.

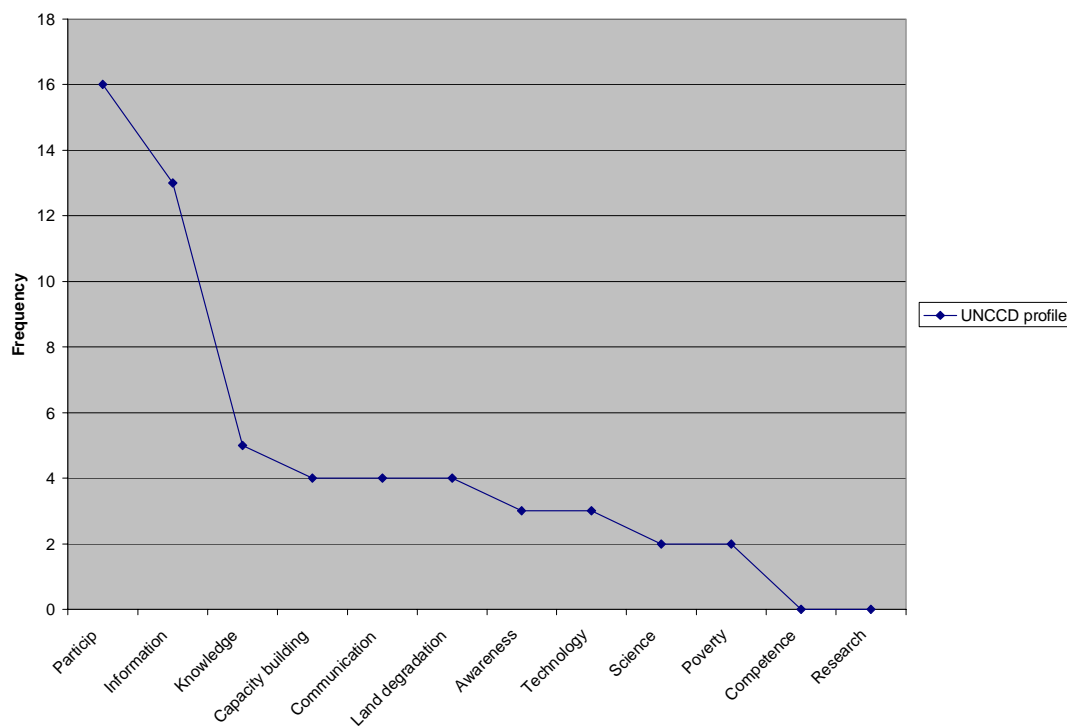
9. Le Groupe considère plutôt la pauvreté comme un phénomène impliquant de multiples facteurs, essentiellement d'ordre social, politique et environnemental. Tous ces facteurs devraient être pris en compte aux fins de la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une approche multi-institutionnelle et pluridisciplinaire à la fois flexible et exhaustive. Or, la méthode d'évaluation actuelle ne permet pas cela. Elle prévoit en effet une douzaine de concepts essentiels, dont on a relevé les occurrences afin de pouvoir les présenter sous forme de graphique, à savoir: participation, information, connaissances, renforcement des capacités, communication, dégradation des terres, sensibilisation, technologie, science, pauvreté, compétences et recherche.

10. Ces concepts sont énumérés en fonction de leur importance dans les instructions pour l'établissement des plans d'action nationaux dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Initialement, la question de la sexospécificité en faisait partie, mais comme il y était fait très rarement référence dans les rapports des pays elle n'a pas été retenue.

11. La fréquence avec laquelle un concept apparaît est pondérée par le nombre de pages, afin qu'à l'intérieur de chaque groupe les pays puissent être directement comparés. La comparaison entre groupes se limite à la fréquence dans les profils de pays. Par exemple, les demandes de renforcement des capacités sont plus fréquentes en Amérique latine qu'en Asie du Sud-Est.

12. Les graphiques présentés ci-après dans les figures 2 à 5 donnent une première idée de l'importance relative assignée à chaque concept dans les rapports de pays. La figure 1 montre l'importance en général de chacun des éléments.

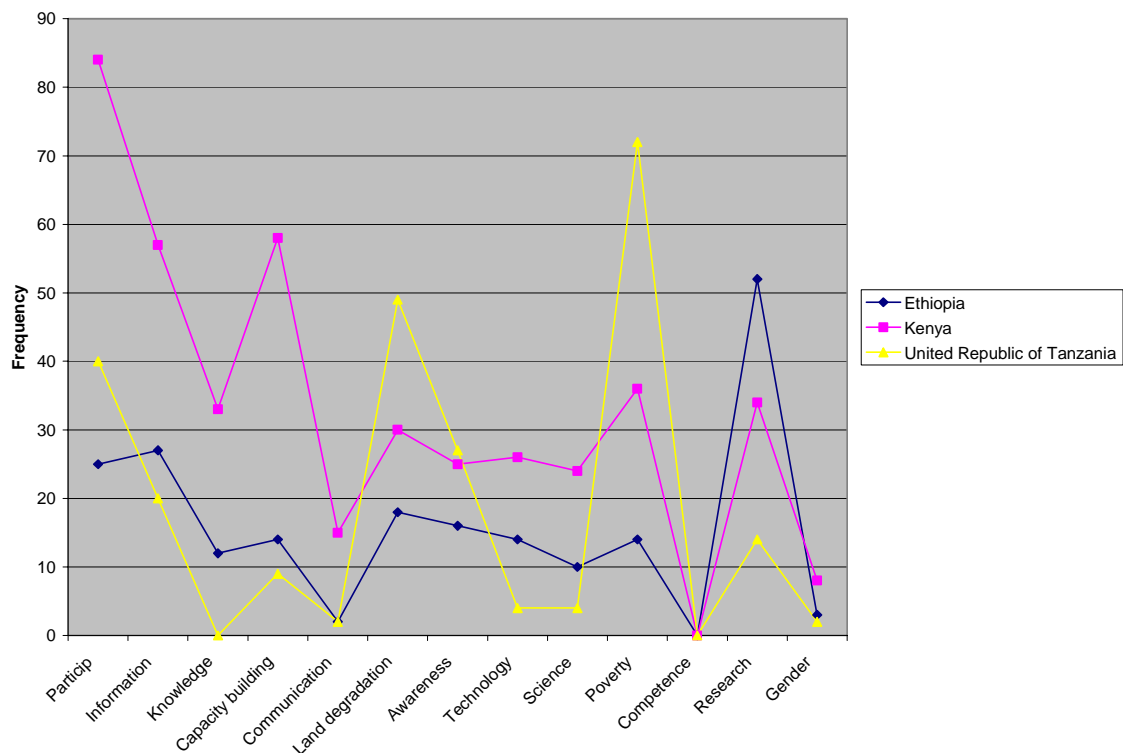
**Figure 1. Prise en compte des principaux concepts**  
(Le nombre d'occurrences du concept est indiqué en ordonnée)



13. La dégradation des terres et la pauvreté sont des thèmes essentiels dans les rapports de pays, mais elles figurent peu souvent dans la table des matières des documents, où c'est la participation qui semble être privilégiée. Il ressort des rapports de pays que la recherche est importante. En revanche, la technologie et la science sont moins fréquemment mentionnées, du fait que le Comité joue un rôle essentiel dans les évaluations. La question de la sexospécificité est très peu souvent évoquée. Deux petits pays, le Cambodge et le Laos, ont davantage tendance à utiliser des «mots clés» que ne le font la Thaïlande et le Viet Nam.

14. Les rapports pour 2004 de trois pays de l'Afrique de l'Est ont été utilisés, à savoir l'Éthiopie, le Kenya et la République-Unie de Tanzanie (fig. 2). Comme les rapports de la République-Unie de Tanzanie sont beaucoup moins complets que ceux des deux autres pays le profil est moins fiable. Mais compte tenu de la taille des rapports, il reste néanmoins possible de comparer les profils dérivés de ces pays d'Afrique de l'Est.

**Figure 2. Prise en compte des principaux concepts: profils de l'Afrique de l'Est**  
(Le nombre d'occurrences du concept, pondéré par le nombre de pages, est indiqué en ordonné)



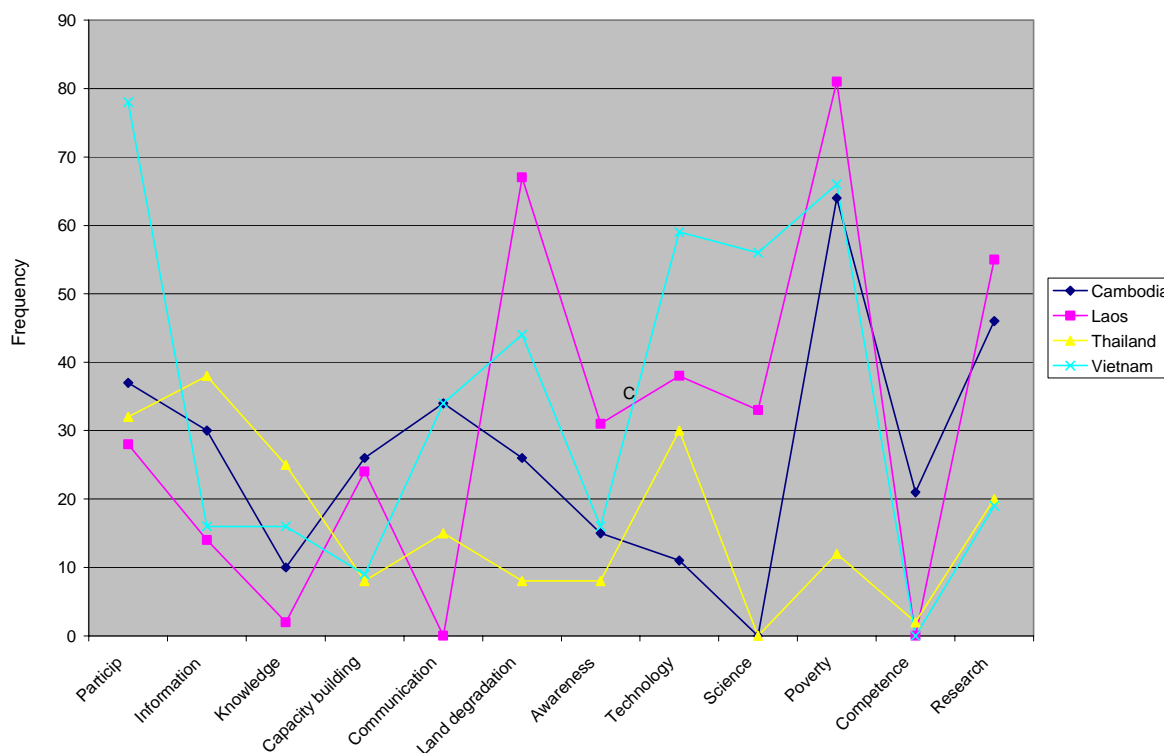
15. Il se dégage un schéma similaire pour l'Asie du Sud-Est (fig. 3). Tous les pays reconnaissent l'importance de la participation, et ils considèrent aussi la dégradation des terres et la pauvreté comme des concepts essentiels. L'importance de la recherche pour la mise en œuvre de la Convention est aussi mise en lumière. La science et la technologie n'obtiennent pas de bons scores, tandis que le renforcement des capacités est jugé très important, ce davantage en Afrique de l'Est qu'en Asie du Sud-Est.

16. Pour l’Afrique du Nord, les plans d’action nationaux pour 2006 de l’Algérie, du Maroc et de la Tunisie présentent un profil différent (fig. 4). L’accent est principalement mis sur la participation et la recherche, suivies par l’information et le renforcement des capacités, puis par la dégradation des terres et la pauvreté.

17. Dans les plans d’action nationaux de l’Argentine, du Chili et de Cuba (fig. 5), il est autant mis l’accent sur la participation et la recherche (exception faite du Chili pour la recherche). L’information apparaît elle aussi importante. La dégradation des terres est mise en avant, mais pas la pauvreté. La technologie et, dans une grande mesure aussi, la sensibilisation apparaissent nettement plus importantes.

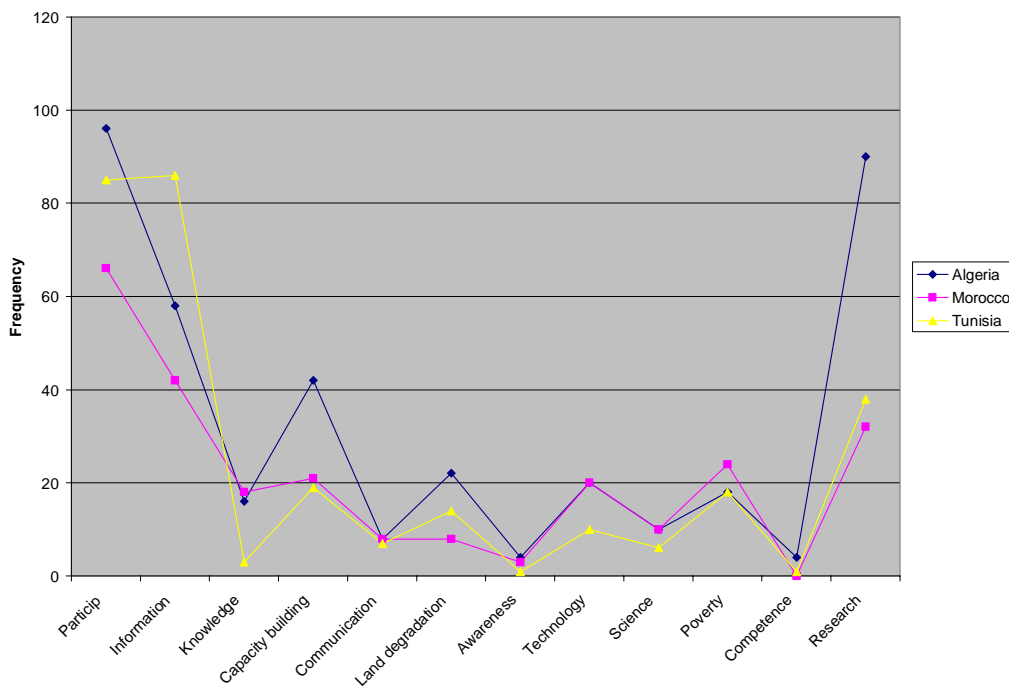
18. Lorsque l’on combine ces brèves évaluations, on voit qu’il est justifié pour le Comité de demander au Groupe d’experts, par l’intermédiaire du secrétariat, de considérer la pauvreté et la dégradation des terres comme des thèmes prioritaires lorsqu’il s’agit d’appuyer sur le plan scientifique les efforts des pays. Il semble en effet que ces questions soient jugées les plus hautement prioritaires, dans le monde entier, pour les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention.

**Figure 3. Prise en compte des principaux concepts: profils de l’Asie du Sud-Est**  
(Le nombre d’occurrences du concept, pondéré par le nombre de pages, est indiqué en ordonnée)

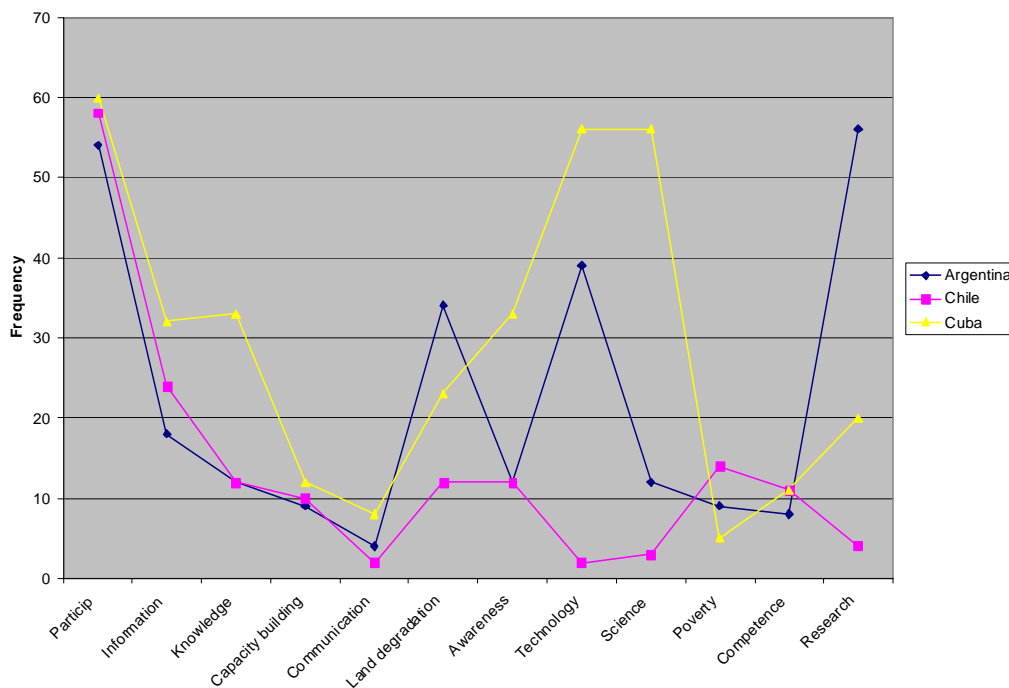




**Figure 4. Prise en compte des principaux concepts: profils de l'Afrique du Nord**  
(Le nombre d'occurrences du concept, pondéré par le nombre de pages, est indiqué en ordonnée)



**Figure 5. Prise en compte des principaux concepts: profils de l'Amérique latine et des Caraïbes**  
(Le nombre d'occurrences du concept, pondéré par le nombre de pages, est indiqué en ordonnée)



19. Ces conclusions de nature préliminaire aident à cerner les questions de politique et de mise en œuvre qui sont importantes pour l'évaluation de projets spécifiques, comme proposé dans les sections suivantes. Les résultats de ces évaluations pourraient être utilisés en retour au niveau national, en incorporant dans les PAN révisés futurs les domaines d'étude pertinents.

### III. PRISE EN COMPTE DE LA PAUVRETÉ ET DE LA DÉGRADATION DES TERRES DANS UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS AU NIVEAU DES PROJETS ET DES ÉTUDES DE CAS

20. Il s'agit ici de passer un plus grand degré de détail et d'établir un moyen de classer les projets dans un cadre national. Il est proposé une technique d'enquête sommaire pour établir des profils de projets dans des pays sélectionnés afin d'identifier rapidement les projets essentiels sur la base des enseignements tirés quant à la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres (voir annexe).

21. Il a été mis au point à cet effet un outil d'étude simple pour recueillir des informations sur la prise en compte de l'interface entre pauvreté et dégradation des terres dans les projets. Pour pouvoir évaluer rapidement un important volume de projets sélectionnés, il a été retenu initialement cinq indicateurs seulement parmi un plus large ensemble d'indicateurs afin de s'assurer le maximum d'autonomie et de se conformer aux orientations des conventions internationales, des politiques des donateurs et des stratégies nationales. La référence spéciale des indicateurs est le lien entre les situations de pauvreté et le discours sur la dégradation des terres. Cette approche implique une large participation des acteurs à la fois pour produire les informations et pour évaluer les cas et les projets, en prenant pour point de départ les droits et les responsabilités des populations concernées.

22. Désormais, la réduction de la pauvreté est généralement un objectif prépondérant dans le cadre de la mise en œuvre des projets. L'approche participative est également mise en avant dans les PAN, qui cherchent tous à intégrer la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification dans leurs objectifs de développement. Cette évolution coïncide aussi, à un niveau plus élevé, avec l'idée d'arriver à une synergie entre les conventions. Au niveau des projets, la capacité de faire face aux problèmes de la dégradation des terres doit être prise en considération, en plaçant la désertification dans son contexte sociopolitique. Mais dans le présent chapitre, la question est abordée d'un autre point de vue, en commençant par prendre en compte la pauvreté et les besoins des populations concernées, puis en faisant la corrélation avec les problèmes de la dégradation des terres.

23. Le processus repose sur les postulats suivants, qui sont essentiels pour un développement durable:

a) Il doit y avoir une **intégration des politiques sectorielles** suffisante dans les projets de réduction de la pauvreté et de lutte contre la dégradation des terres. Dans le rapport sur le développement 2007 (p. 146) du Viet Nam, par exemple, il est dit ceci: «... les initiatives clefs pour promouvoir le programme et la réduction de la pauvreté relèvent d'une multitude de ministères et d'organismes. À cause de l'intégration insuffisante des politiques, des opportunités sont manquées, quand cela n'induit pas de graves inefficacités.»;

b) La **capacité de développement durable après l'achèvement du projet** est évaluée, en considérant que les projets de lutte contre la dégradation des terres sont de nature spécifique en fonction de circonstances données, les acteurs du développement assumant la responsabilité morale, sinon légale, de l'effet de l'assistance qu'ils apportent sur la capacité de la population à réaliser ses droits. Tous les projets sélectionnés sont analysés pour établir comment ils prévoient stratégiquement la planification à long terme au-delà des apports de ressources par les donateurs;

c) Les **approches fondées sur le respect des droits** occupent une place de premier plan, par exemple en concentrant l'attention sur les personnes pauvres et marginalisées qui ont besoin d'aide pour arriver à contrôler leur propre vie et à réaliser leurs droits, leurs responsabilités et leurs aspirations. Le concept multidimensionnel de la pauvreté implique un manque de pouvoir, de sécurité, de sûreté et de possibilités. On voit donc toute l'importance d'une approche fondée sur la démocratie et le respect des droits et passant par une analyse des acteurs, des responsabilités, des ressources et des structures de pouvoir. Si l'on ne prête pas, par exemple, toute l'attention voulue à l'élaboration et à la mise en œuvre de réformes de l'agriculture, d'importants groupes d'acteurs seront exclus et auront tendance à se paupériser. Ce troisième indicateur sert à montrer comment les pauvres sont considérés et traités dans les projets: comme des «victimes», tributaires des problèmes actuels de dégradation des terres, ou comme des citoyens qui exercent, ou devraient exercer, leurs droits et leurs devoirs;

d) Le quatrième élément **concerne l'ensemble des questions relatives à la pauvreté**. En effet, les projets de lutte contre la dégradation des terres soulèvent des questions de droit, et des stratégies d'accès à la justice, en particulier pour renforcer les capacités juridiques des pauvres, peuvent être «intégrées» dans différents programmes (par exemple, en matière d'environnement). Les droits fonciers sont souvent aussi le principal problème juridique dans les zones arides. Les projets seront classés en fonction du traitement réservé aux problèmes juridiques des personnes concernées;

e) Le cinquième élément est la participation aux projets de toutes les catégories d'acteurs pertinents: on peut citer l'exemple du village de Nam Puoi, où les villageois ont pris l'initiative d'une réinstallation et se sont impliqués dans la prise des décisions à toutes les étapes (conception, mise en œuvre, suivi et gestion). Les villageois ont veillé à ce qu'il soit tenu compte de leur point de vue en ajustant les plans, et les administrateurs ont considéré que leur rôle était de fournir des services et des avis pour des questions techniques, financières et administratives spécifiques. Par ce processus d'interaction permanente, tous les niveaux administratifs sont devenus les partenaires des villageois dans l'acquisition en commun de connaissances. Il est souvent fait référence aux évaluations participatives en milieu rural, ou à des approches ouvertes similaires. L'expérience acquise montre que les planificateurs des projets considèrent ces évaluations participatives en milieu rural plutôt comme une activité à inscrire sur la liste de vérification des projets que comme une approche. L'indicateur aide à déterminer d'abord si une évaluation participative en milieu rural ou une approche similaire est mentionnée, et ensuite s'il y a une interaction transversale entre plusieurs catégories de parties prenantes.

### **A. Conception de l'étude**

24. L'étude en est jusqu'à présent dans sa phase de démarrage. La prochaine étape devrait couvrir 10 projets par pays au Chili, à Cuba, au Kenya, au Maroc et au Viet Nam, avant une application à l'échelle réelle dans les pays membres. Cette étape n'a pas encore été engagée, et des ressources devraient être demandées si la Conférence des Parties décide de poursuivre sur la voie de cette initiative. Le présent document propose une approche intégrée qui devrait permettre de tirer des enseignements des expériences déjà menées dans le monde. Les projets pourraient être sélectionnés soit de manière aléatoire parmi ceux qui portent sur la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres, soit parmi les 10 principaux projets prévus dans les plans d'action nationaux. Pour transposer l'étude à l'échelle réelle, il devrait être élaboré une liste complète des projets sélectionnés pour appliquer les indicateurs. Le résultat sera un classement des projets, dans lequel priorité absolue sera donnée aux projets qui prennent en compte les problèmes essentiels pertinents et y recherchent des solutions.

25. Les évaluations de projets obtenues ainsi peuvent avoir un double usage: servir à évaluer la qualité par rapport aux objectifs de politique existants, et servir d'outil de recherche pour des projets modèles dans le cadre des processus de planification. Ce second aspect correspond à ce qui a été demandé par la Conférence des Parties quand elle a relevé à quel point la série de projets actuels était fragmentée. Le premier aspect, celui de l'évaluation, est traité brièvement dans le présent rapport afin qu'une proposition en bonne et due forme puisse être élaborée d'ici peu.

### **B. Transposition du mandat défini à la septième session de la Conférence des Parties en une étude de sélection appropriée**

26. La Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts de mettre au point une méthode d'évaluation intégrée en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation des terres. Le Groupe d'experts a subdivisé la tâche en huit activités, et en a retenu une pour le présent rapport: «Analyser les études de cas effectuées afin de tester les méthodes proposées pour combler les lacunes sur la base d'un processus interactif (différents acteurs et décideurs)». La liste complète des activités est présentée dans l'annexe, avec pour chacune d'entre elles les indications suivantes:

- a) Formes de corrélation entre la pauvreté et la dégradation des terres (accent mis sur la corrélation);
- b) Exemples empiriques le cas échéant;
- c) Méthodes utilisées;
- d) Leçons apprises pour l'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres, l'accent étant mis sur la corrélation entre ces deux concepts.

27. Ce plan sera réexaminé lorsque les résultats de l'étude seront analysés, mais pas avant la huitième session de la Conférence des Parties compte tenu des problèmes actuels de financement. Toutefois, le questionnaire pour l'établissement des données a déjà été conçu et préparé de manière à générer un profil pour chaque projet. Le produit attendu comprend donc

une première évaluation de projets sélectionnés qui indiquera comment les droits fondamentaux des populations des zones arides sont respectés.

28. Conformément à la demande de la Conférence des Parties, les indicateurs suivants, reflétant les questions soulevées dans le cadre de cette «approche fondée sur les droits», sont considérés:

- a) Formes de corrélation entre la pauvreté et la dégradation des terres en fonction de la situation des parties prenantes;
- b) Contexte des projets sous l'angle de la formulation de la problématique;
- c) Enseignements tirés quant à la corrélation entre dégradation des terres et pauvreté dans le cadre d'une approche fondée sur les droits;
- d) Méthodes employées pour édifier la base de connaissances nécessaire sur la réduction de la pauvreté et la dégradation des terres;
- e) Implication des parties prenantes.

29. L'idée est de s'en tenir à des indicateurs simples. Cela permettra une mise à jour systématique d'une base de données indiquant comment les responsables de la planification prennent en compte les problèmes de la pauvreté dans une situation de dégradation des terres. Cette base de données permettra d'analyser les bases de connaissances et les lacunes, mais elle ne permettra pas de procéder à des évaluations détaillées des projets. Il est prévu initialement d'utiliser les cinq indicateurs dans une étude de projets sélectionnés. Les résultats seront incorporés dans le prochain rapport de pays et évalués durant le cycle de présentation de rapport suivant. Les indicateurs quantifiés ci-dessous sont appliqués. Ils sont très simples et reposent sur l'observation de cinq processus. Dans la deuxième étape de l'application de l'évaluation intégrée, la méthode sera appliquée directement aux projets pertinents, en mettant en place un processus d'interaction entre les parties prenantes axé directement sur les indicateurs des processus. Les résultats obtenus pourront être incorporés dans le rapport sur le plan d'action national.

### **C. Les indicateurs**

30. Les indicateurs sont au nombre de cinq:

- 1) Comment la problématique de la pauvreté est-elle prise en compte dans les projets relatifs à la dégradation des terres? Le degré d'intégration de la problématique de la pauvreté dans un projet est mesuré en fonction de la présence de ministères pertinents dans le gouvernement national et au niveau des gouvernements locaux. La présence de plusieurs ministères donne de meilleurs scores. Cet indicateur cible les liens entre pauvreté et dégradation des terres.
- 2) Comment la planification à long terme est-elle prise en compte? L'évaluation examine si dans la conception du projet il est tenu compte des effets après l'achèvement du projet. Cet indicateur cible les méthodes de planification pour définir la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres.

- 3) Comment les groupes de population pauvres sont-ils présentés dans les descriptifs de projets? Le score reflète le degré de participation. Cet indicateur cible les méthodes pour incorporer la composante pauvreté dans les projets relatifs à la dégradation des terres.
- 4) Quelles sont les questions juridiques qui se posent en relation avec la dégradation des terres et les groupes de population pauvres dans le cadre du projet? Une plus grande attention aux droits de ces groupes de population donne un meilleur score. Cet indicateur cible une approche de la gestion des zones arides fondée sur les droits.
- 5) Dans quelle mesure les parties prenantes sont-elles impliquées dans les projets? Cet indicateur cible l'interaction entre les différentes catégories de parties prenantes.

#### D. Profils et analyses des projets

31. Les cinq indicateurs précités sont les indicateurs des processus à utiliser. Ils sont représentés par cinq questions concrètes par projet, et il a été élaboré un questionnaire à cet effet. Des «scores» de 1 à 5 peuvent être obtenus en fonction des réponses aux questions.

Le questionnaire peut être appliqué à chacun des projets sélectionnés et il peut être rendu compte de ses résultats dans le PAN, sous une rubrique spéciale consacrée à la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres. La conception et la mise en œuvre donnent lieu à un projet séparé, qui sera proposé ultérieurement. Les informations recueillies sont rassemblées dans une base de données, afin d'analyser les cas ou les projets en fonction de la pertinence de la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres, conformément au schéma de base suivant pour lequel deux projets sont utilisés à titre d'illustrations.

	Q1	Q1	Q2	Q2	Q3	Q3	Q4	Q4	Q5	Q5
Projet	Pays	Région	Pays	Région	Pays	Région	Pays	Région	Pays	Région
2RRBSP	3	3	1	1	5	5	3	5	5	5
KENYAN	1	1	3	3	3	1	1	3	1	5

- a) En utilisant cette structure, il est possible d'examiner des projets avec différents profils, par exemple ceux qui ont un solide profil du point de vue des droits, un caractère durable et des systèmes juridiques effectifs;
- b) Les projets peuvent être regroupés en catégories, en fonction par exemple de l'impact plus ou moins grand des récentes conventions internationales en matière d'environnement, comme indiqué dans la figure 6;
- c) La base de données peut être utilisée pour analyser toute la série de projets sous les différents angles mentionnés plus haut dans la liste des indicateurs.

32. Le mandat conféré par la Conférence des Parties concerne l'indicateur 1. L'instrument qui a été conçu est utile pour planifier les projets en privilégiant certains objectifs de politique générale. En examinant les profils, les projets pertinents deviennent vite accessibles, de même

que les leçons apprises. Comme on l'a vu, cette approche fondée sur des indicateurs n'est valable que pour une analyse rapide. Les cinq indicateurs des processus peuvent être utilisés directement pour les projets présélectionnés, et appliqués en mettant en place un processus interactif entre les acteurs. Cette deuxième étape permettrait d'obtenir de ceux auxquels s'adresse le projet des rapports en continu, qui pourront être incorporés dans les PAN et, à partir de là, évalués plus avant.

**Figure 6. Profils et analyses des projets**

Groupe de projets	Profil	Analyse
Titre du projet, en l'occurrence 2RRBSP (par exemple pour les scores de 15 à 18)		Analyse sommaire; cette catégorie de projets a pour caractéristiques communes...
Titre du projet, en l'occurrence KENYAN (par exemple pour les scores de 10 à 15)		Analyse sommaire; cette catégorie de projets a pour caractéristiques communes...

#### IV. INDICATEURS DE LA DÉGRADATION DES TERRES EN RELATION AVEC LA DÉSERTIFICATION

33. Le présent chapitre met en lumière le processus social qui privilégie la participation des acteurs pour identifier et prendre en compte la problématique de la pauvreté et de la lutte contre la dégradation des terres. Il considère la même tâche du point de vue de la dégradation des terres, c'est-à-dire en montrant comment les problèmes de développement durable interviennent dans la formulation des mesures de lutte contre la dégradation des terres. Ici, la réduction de la pauvreté dépend du succès de la lutte contre la dégradation des terres. L'articulation de tous les éléments mentionnés ci-après constitue le fondement de la méthode

proposée. Comme tous ces éléments sont étroitement liés et qu'ils nécessitent des équipes pluridisciplinaires et multi-institutionnelles, il sera peut-être nécessaire de mettre sur pied des ateliers à cet effet. Le présent chapitre contribue aux leçons apprises sur l'évaluation de la dégradation des terres décrites dans l'annexe. Il sera complété par une approche du problème de la pauvreté qui fera le lien avec les questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

34. Il a déjà été dit que par nature, les changements d'ordre biophysique, chimique et socioéconomique conduisant à la dégradation des terres et à la désertification sont à la fois les causes et les conséquences de la précarité alimentaire et de la pauvreté dans les zones du monde touchées. Les principaux processus de dégradation des terres sont en résumé l'érosion, la salinisation et la dégradation physique, chimique, hydrique et biologique.

35. Des informations seront fournies sur les indicateurs à sélectionner dans chaque contexte social, économique, culturel, politique et environnemental, sur la base du principe démontré selon lequel la pauvreté doit être considérée comme le résultat d'un ensemble de causes, parmi lesquelles figure la dégradation des terres. La corrélation entre dégradation des terres et pauvreté sera évaluée ici en mesurant la capacité de réaction d'une communauté donnée, et mesurée à l'aide d'indicateurs. D'abord, il s'agira de mesurer le degré de vulnérabilité à la précarité alimentaire. La sécurité alimentaire est définie comme une situation où tous les membres d'une famille ou de la population d'un territoire ou d'une société, indépendamment de leur âge et de leur sexe, ont normalement accès à la nourriture. Il n'y a pas un accès normal aux aliments nécessaires à une vie active et en pleine santé s'il y a des pénuries. Selon cette définition, les facteurs d'accès à l'alimentation sont classés hiérarchiquement. L'existence de disponibilités alimentaires suffisantes dépend, entre autres choses, de l'état de l'environnement naturel, de son mode de gestion et, de ce fait, de sa protection et de son amélioration dans le temps. La capacité de se procurer des aliments dépend du modèle social qui prévaut compte tenu des conditions de vie et de la richesse de la population et de la société.

#### **A. Vulnérabilité, risques et parties prenantes**

36. Le degré de vulnérabilité est un élément essentiel qui sera déterminé par des spécialistes et des techniciens à l'aide du modèle du «raisonnement participatif». L'intensité du risque dépend des processus négatifs ou dommageables plus ou moins graves, qui résultent principalement de phénomènes naturels ou sont la conséquence d'une réaction de l'environnement à une gestion inadaptée.

37. Enfin, en combinant ces facteurs, la capacité de réaction pourra être établie en fonction de la dotation en ressources du territoire et de l'aptitude de la population à faire face aux facteurs qui contribuent à la précarité alimentaire et qui aggravent la dégradation des terres, ce qui peut s'exprimer par la formule:

$$\textit{Vulnérabilité} = \textit{intensité du risque} + \textit{capacité de réaction}$$

38. En appliquant cet élément de la méthode, il est possible de déterminer quels sont les territoires les plus sensibles aux effets de la sécheresse sous l'angle de la précarité alimentaire et des stratégies pertinentes, à l'intérieur d'une fourchette de valeurs établie pour ces territoires au niveau local en utilisant une échelle de risque relatif: risque très élevé, élevé, moyen, faible.



## **B. Indicateurs proposés aux fins du développement durable**

39. Les facteurs contribuant à la dégradation des terres qui doivent être considérés dans le cadre du développement durable sont de trois ordres: écologique, économique et social. Les premiers recouvrent les aspects physiques, chimiques et biologiques. Les indicateurs proposés, y compris sous l'angle des politiques, sont conçus en fonction de critères normalement utilisés pour l'érosion et la dégradation physique (indicateurs de la dimension physique établis), pour la salinisation et la dégradation chimique (indicateurs de la dimension chimique établis) et pour la dégradation biologique (indicateurs de la situation biologique établis). On y adjoint des indicateurs concernant la dimension sociale (indices généraux sur la structure et la dynamique des populations), la composante économique (indices généraux sur la population active et sur l'utilisation des terres), la composante politique (indices généraux sur les politiques de développement) et la composante environnementale (indices généraux sur les modifications de la température et du régime pluviométrique et sur l'activité anthropique). On arrive ainsi à 64 indicateurs spécifiques au total.

40. Dans un système d'évaluation de la dégradation des terres, la liste des indicateurs pourrait être longue dès lors qu'il s'agit non seulement de prendre en compte différentes informations, mais aussi de faciliter la prise des décisions. Il est proposé ci-après un processus de mesure des éléments et du niveau d'intensité du phénomène de la dégradation des terres essentiellement, sous trois aspects.

### 1. Capacité de réaction

41. Il convient d'ajouter à ce qui précède des indicateurs d'ordre social, économique et politique. Avec la méthode du «raisonnement participatif», tous ces facteurs permettront, ensemble, une évaluation intégrée de la problématique de la dégradation des terres et de la pauvreté. La capacité de réaction est exprimée, globalement, par un groupe d'indicateurs qui ont trait aux principales ressources naturelles, à leur utilisation avec la capacité de production alimentaire au moment considéré, à un certain nombre de structures pour les services de base et à d'autres facteurs socioéconomiques. Parmi ces indicateurs, certains pourraient être sélectionnés, corrélés à la dégradation des terres et validés en fonction des conditions particulières au niveau spatial/temporel proposé, afin d'inverser l'interaction négative constatée ou d'en atténuer l'intensité.

42. On a parfois eu tendance à utiliser les mêmes indicateurs, compte tenu de la relation étroite existant entre pauvreté et dégradation des terres. Pour pouvoir lutter contre la dégradation des terres, il est en effet indispensable de mesurer la capacité de réaction, ce qui implique la mise au point d'indicateurs pertinents. Treize indicateurs quantitatifs ont été ainsi élaborés, mais le processus se prête aussi des évaluations qualitatives.

43. Le processus complet – vulnérabilité ou intensité du risque en termes de dégradation des terres et de pauvreté à un niveau spatial/temporel donné – peut dès lors être évalué. Comme il est impossible d'utiliser un modèle unique englobant dans sa conception tous les éléments intégrés, l'intensité du risque et la capacité de réaction seront analysées séparément et les résultats seront corrélés au degré de vulnérabilité. Différentes méthodes pourraient être utilisées, mais le Groupe d'experts considère qu'il faut déterminer quelle est la situation réelle en organisant des ateliers ou des séances de travail réunissant différents spécialistes venant d'organismes scientifiques

divers, des décideurs, des usagers, des propriétaires et des parties prenantes, ainsi que des personnalités issues de la société civile.

44. Cette méthode permettra d'établir que plus la capacité de réaction est faible face à un certain risque plus les niveaux de vulnérabilité sont élevés, et inversement. Quand le risque et la capacité de réaction sont élevés ou moyens, ou lorsque la capacité de réaction est supérieure au risque, il n'y a pas une très grande vulnérabilité. Quand le risque et la capacité de réaction sont faibles l'un et l'autre, mais que la capacité de réaction est inférieure au risque, la vulnérabilité est élevée. On considère que la capacité de réaction importe davantage, parce que le niveau de développement atteint par un territoire est considéré comme un facteur décisif pour déterminer la vulnérabilité.

## 2. Concentration de population

45. À ce niveau, le contenu et la dynamique des programmes d'action nationaux deviennent importants, voire décisifs. L'élaboration et l'incorporation d'une stratégie pour inverser les scénarios négatifs doivent être envisagées dans le cadre de cet élément, qui est au cœur de la Convention sur la lutte contre la désertification.

46. L'expérience acquise dans l'application de cette méthode, avec une meilleure connaissance des territoires et une évaluation des résultats analytiques de chaque phase de l'étude, est d'une importance vitale. Les équipes pluridisciplinaires développent et valident ainsi l'idée qu'au-delà de l'occurrence, de l'intensité et de l'extension spatiale du risque variable observé, la vulnérabilité au niveau local est généralement déterminée – en particulier quand les ressources naturelles et humaines disponibles et leur niveau d'utilisation sont faibles – par le niveau de développement des structures territoriales. Le seul moyen de pallier non seulement les effets des risques naturels potentiels, mais aussi les conséquences permanentes et l'aggravation du risque latent et potentiel tenant à une faible capacité de réaction, passe par la formulation, l'élaboration et l'application, en particulier, à chaque niveau spatial et temporel d'une politique intégrée et spécifique qui permette de produire et de vivre en équilibre avec la nature.

47. Les processus d'élaboration au niveau local proposés, et leur expansion progressive par la suite, sont fondés sur la connaissance des causes et des effets des phénomènes potentiellement destructeurs. Ils mettent aussi en jeu des techniques et des procédures propres à atténuer l'impact des dangers et des risques sur l'économie, sur la population et sur l'environnement. Il faut donc que ces processus fondamentaux reçoivent toute l'attention voulue dans les pays, en y associant tous les principaux acteurs de la société et en prenant, en particulier, les décisions politiques requises au niveau national.

48. Pour renforcer la capacité de réaction et pour trouver des solutions positives aux problèmes, il est également indispensable de prendre en compte les objectifs essentiels suivants consistant à:

a) Prévenir pendant qu'il est encore temps les risques de sécheresse et d'inondation et organiser les activités de formation aux situations d'urgence, de redressement et de reconstruction, en les transcrivant dans des mesures qui seront incorporées dans les processus de planification du développement;

- b) Prévenir les feux de forêts qui détruisent l'équilibre écologique;
- c) Lutter contre tous les types d'espèces exotiques envahissantes et de ravageurs et de maladies biologiquement nuisibles, y compris la composante humaine.

49. Pour renforcer la capacité de réaction, il importe aussi de réfléchir aux aspects suivants:

a) Il est trop facile de mentionner simplement les indicateurs de la composante vulnérabilité et leur modification comme des solutions aux problèmes de capacité multiples et complexes qui peuvent se poser. Il est bien plus difficile, mais aussi plus réaliste, de prendre en compte un certain nombre d'éléments plus globaux (contenus dans les indicateurs spécifiques) qui, s'ils sont appliqués de manière uniforme et suivie, même indirectement, peuvent avoir une influence positive sur les résultats recherchés et requis;

b) La situation environnementale appelle une attention spéciale dès lors qu'il s'agit de remédier à certains conflits et déséquilibres existants.

### 3. Conservation et remise en état des sols

50. Diverses mesures pour la conservation et la remise en état des sols, compte tenu de leurs effets combinés en termes de dégradation des sols et de pauvreté, sont recommandées ou déconseillées en fonction des situations spécifiques:

a) Protéger les territoires avec des sols plus fertiles des constructions et des installations nouvelles qui empêchent ou restreignent leur utilisation pour l'agriculture, la priorité étant de réaliser ces constructions et installations sur les terres qui se prêtent mal à l'agriculture;

b) Appliquer des techniques adéquates de gestion des sols dans les zones accidentées pour stopper l'érosion;

c) Donner la priorité à l'exécution de programmes de drainage des parcelles dans les sites où le drainage des sols se fait mal;

d) Appliquer des techniques adéquates pour la remise en état des sols dans les territoires à forte salinisation pour en réduire le niveau;

e) Éviter d'utiliser pour l'irrigation de l'eau à forte teneur en sel, surtout dans les terrains très plats où le drainage des sols se fait mal, afin d'éviter d'aggraver la salinisation des sols;

f) Continuer à construire des réservoirs et des microréservoirs, surtout dans les régions qui irriguent des zones fortement exposées au risque de sécheresse. On contribuera aussi, ce faisant, à la régulation de la montée des eaux ou de la crue des cours d'eau;

g) Donner la priorité à la construction de tunnels, conduites et chenaux permettant d'alimenter en eau les zones agricoles, en prêtant une attention particulière aux travaux d'irrigation pour les zones très exposées à la sécheresse ou dont les sols sont de grande valeur pour l'agriculture;

h) Développer les systèmes d'irrigation agricole, en particulier pour certaines récoltes et pour la culture de certains légumes, en donnant la priorité aux régions exposées à un grave risque de sécheresse, ou ayant des sols très fertiles;

i) Déplacer les pâtures actuelles des régions d'altitude et de montagne vers des territoires en terrain plat avec des systèmes sylvo-pastoraux et des sols qui se prêtent à l'élevage, afin de développer une production animale intensive et à plus fort rendement;

j) Reboiser les territoires actuellement utilisés pour la production agricole et pour l'élevage dont les sols se prêtent au développement des forêts, afin d'augmenter la surface boisée et d'arriver à une répartition territoriale plus équilibrée, de façon à améliorer le climat et l'environnement. Cette recommandation vaut aussi pour les régions où il y a des activités d'extraction minière.

## V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

51. En développant une synergie entre les travaux du Groupe d'experts et les plans d'action nationaux, avec les centres de liaison nationaux de la Convention, on pourra intégrer à titre permanent dans les activités dans le cadre de la Convention une méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres. Le présent document indique comment est conçue cette méthode, et dans ce dernier chapitre il est présenté des recommandations sur la marche à suivre pour l'élaborer.

52. Le Groupe d'experts propose ici une méthode systématique qui est conforme à la demande formulée par la Conférence des Parties. Il suggère également qu'il lui soit donné un mandat pour passer à l'étape suivante des préparatifs, l'application de la méthode à l'échelle réelle. Cela implique le soutien des pays, essentiellement par le biais des centres de liaison nationaux, et aussi des institutions qui sont parties prenantes à la Convention ou qui lui sont reliées, lorsque des activités qui présentent un intérêt particulier du point de vue de l'interface pauvreté/dégradation des terres sont entreprises. Ces acteurs et aussi les citoyens directement concernés, les organisations non gouvernementales locales et l'ensemble des parties prenantes, comme déterminé lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, doivent être associés à ces travaux.

53. L'accent devrait être mis sur l'implication des parties prenantes et sur une approche fondée sur les droits. L'objectif devrait être d'appliquer la méthode combinée décrite plus haut, considérée à la fois comme un outil de recherche pour établir les meilleures pratiques pour combiner réduction de la pauvreté et lutte contre la dégradation des terres, et comme un moyen de mettre en place un processus d'apprentissage qui sera conduit conjointement par les parties prenantes (personnes concernées, responsables de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, chercheurs, etc.). Avant d'être mis en œuvre, le projet devra être harmonisé avec les multiples activités de formation existantes. L'intention est d'en faire, parallèlement au processus d'apprentissage local, un instrument permettant à la Conférence des Parties de suivre les activités et aussi de prendre des initiatives rapides.

54. Dans ce contexte, il est formulé les recommandations spécifiques suivantes:

a) Une petite équipe spéciale composée de deux personnes devrait être mise en place au sein du Groupe d'experts pour établir une base de données ciblée en coopération avec les centres de liaison nationaux dans tous les pays membres, voire, dans certains cas, au niveau des districts. Cette équipe devrait évaluer initialement tous les PAN selon la méthode indiquée dans le présent rapport, et regrouper les pays selon qu'ils mettent en œuvre leurs politiques sur la base d'une approche centralisée ou d'une approche décentralisée. Cette méthode d'évaluation intégrée, telle que développée, constitue une première étape qui permettra aux membres qui entreprennent de nouveaux projets de décider vers quels pays ils devraient se tourner pour y trouver une expérience du type le mieux approprié;

b) Une liste exhaustive de projets pertinents devrait être établie par l'équipe, en interaction avec les centres de liaison nationaux et sur la base des projets recommandés dans les PAN respectifs (10 par pays);

c) L'équipe devrait appliquer la méthode d'analyse simple, en interaction avec les centres de liaison nationaux, afin qu'un premier profil par projet puisse déjà être établi. Des informations sur ces profils pourront être fournies dans les PAN. À ce stade, les plans d'action nationaux devraient inclure une rubrique distincte consacrée à la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres;

d) Les résultats de l'évaluation intégrée permettront de classer les projets. L'équipe proposée devrait procéder à ce classement en coopération avec les centres de liaison nationaux de chaque pays membre participant. Le résultat sera une base de donnée structurée qui facilitera les évaluations rapides pour l'élaboration et la mise en œuvre de futurs projets;

e) Une première sélection de projets faisant intervenir des données d'expérience essentielles devrait être établie. Les indicateurs de processus pour l'étude seront utilisés dans ces projets, de sorte que les parties prenantes seront invitées à procéder elles-mêmes aux évaluations. Un processus interactif pourra être établi grâce à une série d'ateliers périodiques visant à promouvoir un consensus sur la présentation de rapports. Les résultats seront pris en compte dans les PAN;

f) Avec cette approche progressive de la problématique de la pauvreté et de la dégradation des terres, il deviendra possible de prendre en compte la foule d'informations produites dans le cadre des diverses activités de mise en œuvre de la Convention. Comme la question de la désertification est corrélée à celle de la dégradation des terres, il conviendrait de prêter une attention toute particulière à l'évaluation du phénomène de la dégradation des terres au niveau des projets;

g) Il est donc proposé une méthode intégrée pour toutes les évaluations de la dégradation des terres, de manière à ce que des considérations d'ordre sociopolitique, prenant en compte les besoins en matière de réduction de la pauvreté, soient incorporées dans l'élaboration de l'indicateur. Il est proposé d'appliquer l'approche ainsi esquissée aux projets présélectionnés par les parties prenantes concernées. L'équipe proposée conduira les travaux d'élaboration des indicateurs et fera rapport aux parties prenantes impliquées dans les projets, pour évaluation et application le cas échéant.

55. Pour exécuter les activités proposées, l'équipe de deux personnes recommandée devrait être établie de préférence au sein du Groupe d'experts et dotée d'un mandat fondé sur les recommandations ci-dessus. Dans une première étape, d'une durée de six mois, les profils de pays et les modalités d'interaction avec les centres de liaison nationaux pourraient être établis et le questionnaire de projet pourrait être testé. L'année suivante, un questionnaire pourrait être mis au point et un processus systématique d'application et de présentation de rapports serait entrepris, y compris une première sélection de projets ainsi que l'organisation du processus de participation des acteurs au niveau de ces projets. Dans le cadre d'un projet d'une durée d'un an et demi, dont le coût est estimé à 170 000 euros par semestre, la méthode d'évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres qui a été demandée pourrait être élaborée et appliquée en faisant la synergie, dans le cadre de la Convention, entre les travaux du Groupe d'experts et ceux des centres de liaison nationaux participant aux processus d'élaboration des PAN et de présentation de rapports.

Annexe

**Matrice de corrélation**

Produits et activités	Formes de corrélation entre la pauvreté et la dégradation des terres (accent mis sur la <u>corrélation</u> )	Exemple(s) empirique(s) le cas échéant; quelques cas pour illustrer les phénomènes essentiels	Méthodes utilisées	Leçons apprises pour l'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres; accent mis sur la corrélation entre ces deux concepts
<i>1. Examiner les documents publiés sur les facteurs socioéconomiques et les causes naturelles qui contribuent à la dégradation des terres, ainsi que sur les conséquences de cette dégradation en termes de pauvreté</i>	Projets/actions etc., classés selon les résultats: échec/succès, pauvreté/dégradation des terres, petite/grande échelle	Deux illustrations: un projet axé sur la réduction de la dégradation des terres avec la réduction de la pauvreté comme retombée, et inversement	Méthodes d'inventaire utilisées dans les approches empiriques	Déterminer les lacunes/distorsions dans l'inventaire (ce qui n'a pas été réalisé en termes de corrélation entre pauvreté et dégradation des terres)
<i>2. Passer en revue les outils scientifiques et techniques utilisés pour évaluer la pauvreté</i>	Évaluer les efforts effectués sur le plan scientifique et technique; rendre compte des tendances structurelles	Sélectionner les études de cas passées et présentes pertinentes pour évaluer les effets sur la pauvreté	Sur la base des cas, examiner la situation à long terme au niveau communautaire lorsqu'il n'est plus fourni d'appui aux projets	Synthèse des principales déviations par rapport aux objectifs initiaux en ce qui concerne les effets sur la réduction de la pauvreté et les méthodes d'évaluation
<i>3. Évaluer les lacunes des connaissances et systématiser les recherches en cours sur les acteurs à différents niveaux, en reliant leurs activités à l'utilisation des terres</i>	Focaliser l'attention sur les systèmes fondés sur la recherche et l'expérience pour identifier les informations utilisées pour prendre les décisions et pour mettre en œuvre les activités	Exemples à cinq niveaux – local, national, sous-régional, régional et mondial – sur la manière de prendre en compte la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres. Expliquer les différences de corrélation selon le niveau	Analyser comment la corrélation entre pauvreté et dégradation des terres est décrite par les parties prenantes et par la communauté scientifique aux différents niveaux	Transfert des connaissances scientifiques jusqu'au niveau communautaire; évaluation des méthodes pratiquées; efficacité, contradictions, complémentarité

Produits et activités	Formes de corrélation entre la pauvreté et la dégradation des terres (accent mis sur la <u>corrélation</u> )	Exemple(s) empirique(s) le cas échéant; quelques cas pour illustrer les phénomènes essentiels	Méthodes utilisées	Leçons apprises pour l'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres; accent mis sur la corrélation entre ces deux concepts
<i>4. Analyser les études de cas effectuées afin de tester les méthodes proposées pour combler les lacunes sur la base d'un processus interactif (différents acteurs et décideurs)</i>	Analyser les études de cas pour déterminer pourquoi il existe des lacunes (par exemple, raisons d'ordre institutionnel, technique, scientifique, etc.)	À partir de l'inventaire des projets, établir la liste de tous les projets en relation avec le Mécanisme mondial (opérationnels ou non)	Compiler différentes méthodes aux différents niveaux	Faire appel au Groupe d'experts et à la liste des experts pour déterminer les méthodes susceptibles de combler les lacunes
<i>5. Mettre au point des critères d'évaluation pour les acteurs au niveau communautaire, en indiquant les priorités concernant les questions relatives à la désertification et à la pauvreté</i>	Utiliser des outils favorisant le consensus (tels qu'ateliers et réunions avec les parties prenantes) en vue d'identifier les problèmes et les solutions en relation avec la pauvreté et la dégradation des terres	Organisation d'ateliers reposant sur une approche fondée sur le consensus, et participation	Formuler des approches au niveau des communautés locales pour une gestion durable et intégrée des terres en combinant réduction de la pauvreté et réduction de la dégradation des terres	Mettre à profit le consensus pour impliquer les acteurs aux différentes étapes de la mise en œuvre des projets
<i>6. Proposer des moyens de sensibiliser les acteurs et les décideurs locaux, ainsi que des stratégies pour promouvoir le consensus, aider à mieux comprendre la vulnérabilité et les risques, établir un ordre de priorité et trouver des solutions</i>	Dresser l'inventaire des projets axés sur la pauvreté et la dégradation des terres, sous l'angle de la sensibilisation et du renforcement des capacités	Sélectionner les projets à long terme pertinents qui privilégient à la fois la sensibilisation et le renforcement des capacités et chercher à dégager les tendances en vue d'une prise de décision décentralisée	Privilégier les interactions au niveau du groupe avec les responsables communautaires et les décideurs. Chercher à savoir, par exemple, si des mesures de facilitation sont prévues préalablement au projet	Recenser les expériences



Produits et activités	Formes de corrélation entre la pauvreté et la dégradation des terres (accent mis sur la <u>corrélation</u> )	Exemple(s) empirique(s) le cas échéant; quelques cas pour illustrer les phénomènes essentiels	Méthodes utilisées	Leçons apprises pour l'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres; accent mis sur la corrélation entre ces deux concepts
<i>7. Analyser l'interdépendance entre la pauvreté et la dégradation des terres</i>	Sélectionner les organismes des Nations Unies et autres institutions apparentées qui s'occupent des questions de la pauvreté et de la dégradation des terres	Passer en revue les conventions internationales pour y trouver des exemples de cas	Corréler l'analyse au niveau mondial et les analyses aux niveaux régional, sous-régional, national et local, afin d'interpréter le degré d'influence de la Convention jusqu'au niveau des projets	Établir, pour la définition des politiques, des principes qui prennent en compte à la fois la réduction de la pauvreté et la remise en état des terres
<i>8. Mettre au point un manuel de formation fondé sur les leçons tirées et portant sur les liens entre la pauvreté et la dégradation des terres</i>	Sur la base des activités ci-dessus, mettre au point un manuel présentant des méthodes pour déterminer les liens entre les mesures de lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres à tous les niveaux de la mise en œuvre des politiques et des projets	Examiner les manuels	Faire la synthèse des modalités de préparation des manuels, compte tenu des ateliers, des expériences pilotes et des actions préconisées	Un manuel est un outil dynamique qui intègre les processus d'apprentissage disponibles par l'intermédiaire de systèmes comme le réseau THEMANET

-----